

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize et le 19 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Gianni LEFEBVRE, Jacques HUE, Rachida BORDEAUX, Laurent FICOT

Absents excusés représentés : Isabelle VIALARD par Christophe PETIT - Aïcha EL AMRANI par Chantale PICARD - Pierric DOS SANTOS par Jacques HUE

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Gianni LEFEBVRE

ORDRE DU JOUR :

- 1) VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 5
- 2) AUGMENTATION DE LA SUBVENTION DES DEUX RIVES
- 3) REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD DANS SES DIFFERENTES DELEGATIONS SYNDICALES : SIDEAL - SYNDICAT DE MUSIQUE - SYNDICAT DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE - CASE
- 4) PLACE DE 4^{ème} ADJOINT - NOMINATION OU ANNULATION DU 4^{ème} POSTE ?
- 5) SIDEAL - MODIFICATION DES STATUTS POUR ACCEPTER L'ADHESION DE LA COMMUNE DE GAILLARBOIS CRESSENVILLE
- 6) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DE ROMILLY SUR ANDELLE / PITRES / PONT SAINT PIERRE POUR L'INTERVENTION D'UN PROFESSEUR DE MUSIQUE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES
- 7) CASE - ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LE REMPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES
- 8) MAISON RUE DE L'ÉGLISE - OFFRE D'ACHAT DE MADAME LEBLED ET MONSIEUR JOLY
- 9) TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE LA FAYETTE
- 10) AGEDI - MODIFICATION DES STATUTS POUR ACCEPTER L'ADHESION ET LE RETRAIT DE DIVERSES COMMUNES
- 11) DIVERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

Le quatorze octobre deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 07 octobre 2013.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement, la séance a été levée et renvoyée au SAMEDI 19 OCTOBRE 2013 à 08 heures 30.

Le compte rendu de la réunion du 13 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2013 – 73
VIREMENT DE CREDITS - décision modificative n° 5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
65737	Subvention budget annexe du cimetière		- 10 000
6574	Subvention associations	+ 10 000	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 10 000	- 10 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
Opération 101	ACQUISITION DE MATERIEL		
2188	Autres matériels	+ 9 548	
2188	Autres matériels	+ 2 800	
Opération 103	GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT		
21312	Bâtiments scolaires		- 53 858
Opération 107	TRAVAUX DE VOIRIE		
2151	Réseaux de voirie	+ 84 610	
Opération OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
020	Dépenses imprévues		- 43 900
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 800	
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT		+ 97 758	- 97 758

Le Conseil Municipal, après délibération :

Article « Opération 101 - 2188 autres matériels » pour la somme de 2 800 € le vote est de 6 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Pour les autres articles, le vote s'est fait à l'unanimité.

Arrivée de Madame Rachida BORDEAUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

Objet de la délibération n° 2013 - 74

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ESPACE DES DEUX RIVES

Madame HEBERT expose que pour l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l'Espace des 2 rives est sollicité pour assurer le périscolaire, ce qui génère des frais supplémentaires. Madame HEBERT demande qu'une subvention de 10 000 € soit versée à l'Espace des 2 rives.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Espace des 2 rives.

Objet de la délibération n° 2013 - 75

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 du Code Pratique des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ACCORDER :

A compter du 01 janvier 2013 :

- à Monsieur Jean CARRE, l'indemnité de fonction de maire à concurrence de 40 % du taux maximum fixé par les textes réglementaires. La régularisation de l'indemnité du Maire sera effectuée en novembre 2013.

A compter du 21 mars 2008 :

- à Mesdames Dominique HEBERT et Chantale PICARD, l'indemnité de fonction d'adjoint à concurrence de 16,50 % du taux maximum fixé par les textes réglementaires

A compter du 14 octobre 2011 :

- à Monsieur Christophe PETIT, l'indemnité de fonction d'adjoint à concurrence de 16,50 % du taux maximum fixé par les textes réglementaires.

Il ne sera pas nécessaire de délibérer à nouveau en cas d'évolution de l'indice de base de référence auquel est appliqué ce taux (actuellement 1015), si cet indice venait à varier par suite d'une décision réglementaire.

Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 87/2008, 88/2008 du 03 avril 2008, 325/2011 du 20 juin 2011 et 346/2011 du 14 octobre 2011

Le tableau récapitulatif des indemnités du maire et des adjoints sera annexé à la présente délibération.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2013 / 75 DU 19 OCTOBRE 2013

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS				
FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	CARRE	Jean	40 %	1 520,58 €
1 ^{er} Adjoint	HEBERT	Dominique	16,50 %	627,24 €
2 ^{ème} Adjoint	PICARD	Chantale	16,50 %	627,24 €
3 ^{ème} Adjoint	PETIT	Christophe	16,50 %	627,24 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

Objet de la délibération n° 2013 – 88
ANNULATION DU 4^{ème} POSTE D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Madame la Sous-préfète des ANDELYS concernant la démission de Monsieur Guy RICHARD. Le poste de 4^{ème} adjoint étant vacant, deux options sont envisageables, soit la nomination d'un nouvel adjoint, soit l'annulation du 4^{ème} poste d'adjoint. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE d'annuler le 4^{ème} poste d'adjoint. Le nombre de postes d'adjoint est donc désormais de 03.

Objet de la délibération n° 2013 - 77
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DE ROMILLY SUR ANDELLE / PONT SAINT PIERRE / PITRES - REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD

En application de l'article L2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rachida BORDEAUX, Conseillère municipale - née le 06 janvier 1974 - domiciliée à PITRES (Eure) 24 A rue des Moulins - est nommée déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal de Musique de Romilly sur Andelle / Pont Saint Pierre / Pitres en remplacement de Monsieur Guy RICHARD.

Objet de la délibération n° 2013 - 78
SYNDICAT DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE LE MANOIR / PITRES REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD

En application de l'article L2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Chantale PICARD, Adjointe au Maire - née le 10 août 1944 - domiciliée à PITRES (Eure) 27 rue de la Salle - est nommée est nommée déléguée titulaire au sein du Syndicat de Gestion du Restaurant Scolaire LE MANOIR / PITRES en remplacement de Monsieur Guy RICHARD.

Objet de la délibération n° 2013 - 79
CASE - REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD

Monsieur Gianni LEFEBVRE est nommé délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en remplacement de Monsieur Guy RICHARD.

Objet de la délibération n° 2013 - 80
CASE - REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD A LA COMMISSION « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT » DE LA CASE

Madame Chantale PICARD est nommée déléguée au sein de la Commission « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT » de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en remplacement de Monsieur Guy RICHARD.

Objet de la délibération n° 2013 - 81
CASE - REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD A LA COMMISSION « VOIRIE » DE LA CASE

Monsieur Gianni LEFEBVRE est nommé délégué au sein de la Commission « VOIRIE » de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en remplacement de Monsieur Guy RICHARD.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

Objet de la délibération n° 2013 – 82
**MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEAL (ARTICLES 1, 5 ET 8) SUITE A L'ADHESION
DE LA COMMUNE DE GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande d'adhésion de la commune de GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE au Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et ludique de la Vallée de l'Andelle (SIDEAL) a été acceptée par le comité syndical lors de sa réunion du 19 juin 2013. Cette adhésion deviendra effective à compter du 1^{er} janvier 2014. Pour entériner cette adhésion, il est nécessaire de modifier les articles 1, 5 et 8 des statuts du SIDEAL, comme suit :

ARTICLE 1 : COMPOSITION ET DENOMINATION :

En application des articles L5212-1 et L5213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un Syndicat Intercommunal entre les communes de BACQUEVILLE, BOURG BEAUDOUIN, CHARLEVAL, DOUVILLE SUR ANDELLE, FLIPOU, GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE, GRAINVILLE, HOUVILLE EN VEXIN, LETTEGUIVES, LE MANOIR SUR SEINE, LA NEUVILLE CHANT D'OISEL, PERRIERS SUR ANDELLE, PERRUET, PITRES, PONT SAINT PIERRE, ROMILLY SUR ANDELLE, VANDRIMARE.

Le Syndicat prend la dénomination de S.I.D.E.A.L. - Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et Ludique de la Vallée de l'Andelle.

ARTICLE 5 : ADMINISTRATION :

Le syndicat est administré par un Comité constitué conformément aux dispositions de l'article L5212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et composé pour chaque commune, en fonction de sa population de 2 à 4 délégués titulaires et 2 à 4 délégués suppléants, désignés par le Conseil Municipal :

Communes de moins de 1000 habitants	2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Communes de 1000 à 2000 habitants	3 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Communes de plus de 2000 habitants	4 délégués titulaires	4 délégués suppléants

Le Comité Syndical élit un bureau de 17 membres dont :

- 1 Président
- 4 Vices présidents
- 1 secrétaire
- 11 membres

Chaque nouvelle adhésion d'une commune entrainera l'élection d'un membre supplémentaire dans le bureau.

ARTICLE 8 : RECEVEUR

Le Receveur Syndical est le Trésorier de l'Andelle à CHARLEVAL.

Les autres articles restant inchangés.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE au sein du SIDEAL
- ACCEPTE la modification des articles 1, 5 et 8 des statuts du SIDEAL

Objet de la délibération n° 2013 – 83
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROMILLY SUR ANDELLE / PITRES /
PONT SAINT PIERRE**

Madame HEBERT explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, un professeur de musique intervient 1 heure par semaine auprès d'un groupe d'enfants inscrits au périscolaire. Le coût de cette prestation pour l'année scolaire 2013/2014 est de 2 192,04 €, ce montant pouvant évoluer en fonction de la variation de l'indice de traitement et de l'augmentation des charges patronales. Une convention réglementant cette intervention doit être signée entre la commune et le syndicat.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'intervention du professeur de musique sur le temps périscolaire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention réglementant cette intervention

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013
REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

Objet de la délibération n° 2013 - 84

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CASE POUR L'ATTRIBUTION
D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE REMPLACEMENT DE FEUX TRICOLORES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fonds de concours a été attribué à la commune par la CASE pour le remplacement des feux tricolores au carrefour des rues du Bosc, de la Ravine, des Moulins et Bourgerue. Le coût des travaux est de 37 560,24 € HT et le fonds de concours accordé par la CASE de 15 250,00 €.

Une convention fixant les conditions d'attribution et de règlement de ce fonds de concours doit être signée entre la CASE et la commune. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le fonds de concours de la CASE d'un montant de 15 250 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à ce dossier

Une demande de subvention avait également été transmise à Monsieur LONCLE au titre de la Dotation d'Actions Parlementaires. Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré Monsieur LONCLE et que ce dernier lui a confirmé l'acceptation de notre demande. Un courrier devrait nous parvenir prochainement.

Objet de la délibération n° 2013 – 85

**VENTE DE LA MAISON SISE AU 17 RUE DE L'ÉGLISE ANCIENNEMENT APPELEE
« BAR DE LA MAIRIE »**

Monsieur le Maire rappelle que la maison sise rue de l'Église et anciennement appelée « BAR DE LA MAIRIE » a été acquise par la Mairie aux Consorts CHAUCHE en novembre 2010. Le choix du Conseil Municipal pour cette acquisition avait été motivé par le maintien d'un commerce dans la commune.

En juillet 2012, aucun des projets d'installation de commerce proposés n'ayant pu aboutir, le Conseil Municipal avait décidé de mettre cette propriété en vente en acceptant tout acheteur qu'il soit commerçant ou pas. Un prix de 107 100 € avait alors été fixé. Plusieurs visites ont eu lieu sans qu'aucune suite favorable ne leur soit donnée.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une offre de Monsieur JOLY ET Madame LEBLED au prix de 100 000 € et précise que cette somme est conforme à l'estimation immobilière de France Domaine du 24 mai 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le prix de 100 000 € pour la vente de la maison sise au 17 rue de l'Église cadastrée section C n° 912 pour une contenance de 567 m²
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et documents se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération n° 2013 – 86

**TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES COMMUNS DU
LOTISSEMENT DU DOMAINE DE LA VALLEE GALANTINE - RUE DU TAILLIS - RUE
LUCAS ET RUE FERON**

Monsieur le Maire signale qu'en mars 2012, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession des espaces communs du lotissement du Domaine de la Vallée Galantine - rue du Taillis - rue Lucas et rue Féron et autorisé la signature de la convention se rapportant à cette rétrocession. Les parcelles concernées par cette rétrocession font désormais partie du domaine privé de la commune et il est nécessaire de les transférer dans le domaine public. Treize parcelles sont concernées par ce transfert pour une superficie totale de 7 697 m². Il s'agit des parcelles suivantes :

Section C n° 1690	988 m ²	Section C n° 1722	21 m ²
Section C n° 1691	84 m ²	Section C n° 1723	373 m ²

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

Section C n° 1698	242 m ²	Section C n° 1728	111 m ²
Section C n° 1699	201 m ²	Section C n° 1729	6 m ²
Section C n° 1718	25 m ²	Section C n° 1734	3 241 m ²
Section C n° 1719	78 m ²	Section C n° 1735	89 m ²
Section C n° 1720	2 190 m ²		
Section C n° 1721	54 m ²		

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert des parcelles énumérées ci-dessus dans le domaine public et le classement des voiries en voirie communale
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- DEMANDE que cette délibération soit transmise au service du Cadastre pour enregistrement

Objet de la délibération n° 2013 – 87

**SYNDICAT A.GE.D.I. - MISE A JOUR ADHESIONS - RETRAITS DES MEMBRES
DU SYNDICAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.),

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-EB-98 n° 3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n° 45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Vu le règlement intérieur transmis en Préfecture le 01 mai 2013,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.GE.D.I.,

Sur proposition du Comité Syndical du 29 août 2013 du syndicat intercommunal A.GE.D.I.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente
- De demander à Monsieur le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.GE.D.I. avant le renouvellement des assemblées de mars 2014,
- De charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente

DIVERS

➔ Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée lors de l'assemblée générale de l'Union des Maire et des Élus de l'Eure qui s'est tenue le samedi 05 octobre 2013 concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cette motion fait ressortir le manque de concertation, la précipitation qui a prévalu dans la mise en place de cette réforme par l'État et le coût supporté pour les collectivités locales. Il est demandé que l'année scolaire 2013/2014 soit considérée comme une année d'expérimentation au terme de laquelle un bilan précis devra être dressé. Le Conseil Municipal soutien cette motion.

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de presse que Monsieur DUFOUR, Maire de LES DAMPS, va faire paraître dans le journal Paris Normandie au sujet du projet de port fluvial à ALIZAY. Dans cet article, il regrette le manque de consultation des élus et des populations concernés par ce projet. Le Conseil Municipal est en accord avec Monsieur DUFOUR et souhaite plus de concertation dans le traitement de ce dossier.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 19 OCTOBRE 2013

➔ Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Association des Maires Ruraux de France concernant l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui a été voté par les députés le 17 septembre dernier. Cet article vise à transférer de plein droit la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme des communes aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Le Conseil Municipal est opposé à ce dispositif et estime que l'urbanisme doit rester de la compétence du maire et de son conseil municipal. Monsieur le Maire invite chaque conseiller à signer la motion s'opposant à cette loi.

➔ Monsieur le Maire transmet la demande des dirigeants de l'association TRAIL'EURE qui sollicite un local fermé dans le gymnase pour y entreposer leur matériel. Une réponse leur sera donnée après étude sur place des possibilités pouvant être envisagées.

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Ap2E - AGIR pour une Économie Équitable - qui propose une motion demandant l'amendement de la loi n° 805 Économie Sociale et Solidaire pour faciliter la transmission ou la reprise d'entreprises par les salariés en instituant un droit de préférence de rachat, à égalité d'offre, au bénéfice des salariés. Le Conseil Municipal accepte la signature de cette motion.

10 heures 25 : Départ de Monsieur PETIT

TOUR DE TABLE

➤ Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion à laquelle il a assisté à la CASE concernant l'aménagement d'un lotissement qui sera situé entre la rue Féron et la rue de Rouen. Il y aura environ 38 lots avec de l'accession à la propriété et des logements sociaux.

PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur Jean-Pierre COBERT demande des précisions concernant la superficie du lotissement d'activités rue de la Salle. Sur le bulletin de la Case, il est indiqué une superficie de 3,6 hectares alors que la commune vend une superficie de 2,9 hectares soit une différence de 7 000 m². Monsieur COBERT signale qu'il a posé la question aux responsables de la CASE sans obtenir de réponse. Monsieur le Maire n'a pas d'explication. Il pense que les services de la CASE ont englobé dans la superficie du lotissement d'activités le LIDL ainsi que le terrain acquis par le pharmacien.

Monsieur COBERT s'étonne que les communes de l'ex communauté de communes SEINE-BORD aient une CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) différente de celle des communes de la CASE. Monsieur le Maire répond que cela fait partie des accords pris lors de la fusion de la CASE et de SEINE-BORD.

- Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ demande quand vont démarrer les travaux pour le raccordement téléphonique des nouveaux pavillons de la rue de la Salle. Monsieur le Maire répond que cela est en cours.

Fin de la séance : 10 heures 45

EMARGEMENT

	NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
01	Mr Jean CARRE	Maire	
02	Mme Dominique HEBERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	
03	Mme Chantale PICARD	2 ^{ème} Adjointe au Maire	
04	Mr Christophe PETIT	3 ^{ème} Adjoint au Maire	
05	Mr Pierric DOS SANTOS	Conseiller municipal	Pouvoir à Jacques HUE
06	Mr Gianni LEFEBVRE	Conseiller municipal	
07	Mr Jacques HUE	Conseiller municipal	
08	Mr Laurent FICOT	Conseiller municipal	
09	Mme Rachida BORDEAUX	Conseillère municipale	
10	Mme Aïcha EL AMRANI	Conseillère municipale	Pouvoir à Chantale PICARD
11	Mr Alain MARCADE	Conseiller municipal	Absent non excusé
12	Mr José ROUSSELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé
13	Mme Isabelle VIALARD	Conseillère municipale	Pouvoir à Christophe PETIT
14	Melle Rouquiyata OUMAR	Conseillère municipale	Absente non excusée